

**Prestations payantes en vigueur au SDIS 39 au 1er janvier 2021**

NATURE	TARIFS 2021	CRITERES DE GRATUITE et/ou PRECISIONS	DESTINATAIRE DU TITRE DE RECETTE
Destruction Hyménoptères	200 € / 300 € si emploi échelle aérienne	Gratuit dans les bâtiments publics si le risque est réel et immédiat pour la population	Bénéficiaire
Assèchement ou épuiement de locaux	250 €	Gratuit si plusieurs interventions simultanées en un même lieu ou impact financier important de la fuite ou fuite d'eau non stoppée	Bénéficiaire
Dégagement de personnes bloquées dans un ascenseur	350 €	Gratuit si personne vulnérable ou en détresse avérée (malaise, danger)	Ascensoriste
Capture ou récupération d'animaux	250 € 400 € si l'intervention nécessite une équipe cynotechnique	Gratuit si animal blessé ou dangereux, sur voie publique	Propriétaire si connu
Récupération d'un animal tombé dans une excavation	250 € au-delà des 20 hommes/heure	Gratuit jusqu'à 20 hommes/heures	
Objet menaçant de tomber	250/ 300 € si emploi d'échelle aérienne	Gratuit si la chute de l'objet menace le public	Propriétaire
Ouverture de porte	250/ 300 € si emploi d'échelle aérienne	Gratuit si urgence avérée ou confirmée a posteriori	Occupant
Alarme incendie sous contrat dans 1 ERP ou 1 établissement industriel	250 €	Gratuit si urgence avérée ou confirmée a posteriori	Exploitant
Carence d'un prestataire de téléassistance de personnes vulnérables ou de télésurveillance de personnes isolées	250 €	Gratuit si urgence avérée ou confirmée a posteriori	Prestataire
Carence SMUR à la demande du 15	650 €	Engagement d'un ISP et/ou MSP du SSSM	Etablissement siège de SMUR
Soutien logistique à un établissement de soins ou assimilés	325 €	Relevage de personne ou de transfert de malade/blessé au sein même d'un tel établissement	Etablissement de soins
Transfert Inter-Hospitalier à la demande du 15 (Situation exceptionnelle)	325 €	Mission accordée exceptionnellement par le chef de site d'astreinte si la disponibilité le permet	Etablissement siège du centre 15
Transport baratrique à la demande du 15	975 €	Gratuit si la mission relève du SDIS. Mission accordée exceptionnellement par le chef de site d'astreinte si la disponibilité le permet. Le forfait s'applique pour chaque transport.	Etablissement siège du centre 15
Transport baratrique à la demande d'un établissement de soins (Situation exceptionnelle)	975 €	En l'absence de régulation médicale et sur demande insistante d'un établissement de soins pour effectuer le retour à domicile d'un patient. Mission accordée exceptionnellement par le chef de site d'astreinte si la disponibilité le permet.	Etablissement de soins
Urgence pré-hospitalière Appui SMUR à la demande du 15	325 €	Paiement forfaitaire dans l'attente de la signature d'une convention ou d'un marché public	Etablissement siège de SMUR
Renfort brancardage des Transporteurs Sanitaires Privés (TSP) à la demande du 15	325 € si moyens habituels	Si la mission nécessite uniquement les moyens habituels	Etablissement siège du centre 15
	650 € si emploi d'échelle aérienne	Si la mission nécessite un moyen aérien	
	975 € si moyens spécialisés	Si la mission nécessite des moyens spécialisés. Par exemple une unité du Groupe de Secours en Milieu Périlleux	
Indisponibilité de transporteurs sanitaires privés (ITSP)	Forfait national	Texte supra + conventions si modalités à préciser	Etablissement siège du centre 15
Service de sécurité	Jour : 19 € / h / SP Nuit : 38 € / h / SP	Facturation de la totalité de la prestation quel que soit le demandeur privé ou public	Organisateur
Prêt de matériels / repêchage de matériel sans urgence	Dimanche et jours fériés : 28,5 € / h / SP Pers. SSSM : coût du personnel x 2,5 Pers. spécialisés: coût du personnel x 2,5 Engin inf. 3,5t : 60 € / h / engin		Demandeur
Remplissage de réservoir / dégagement de voies navigables	Engin sup. 3,5t : 150 € / h / engin Engin spécialisé*(hors risques courants) : 220 € / h / engin Matériel - Remorque : 20 € / h / matériel + Frais de dossier : 4 indemnités officier SPV		Demandeur
Réquision judiciaire ou administrative			Service réquérant
Pollution	Prix coûtant + 4 indemnités OSPV pour frais de dossier	Lorsque le pollueur est identifié immédiatement ou a posteriori	Pollueur
Opérations pour Accident Chimique	Remboursement des frais d'intervention + 4 indemnités OSPV pour frais de dossier	En application du code de l'environnement : Atteinte milieu aquatique (L211-5) Intervention dans une ICPE (L514-16) Traitement de déchets (L541-6)	Etablissement concerné
Feu de forêts volontaire		Dispositif encadré par des textes supra	Auteur de l'incendie si connu
Jury SSIAP	SSIAP 1 : 200 € + 20 €/candidat SSIAP 2 : 300 € + 30 €/candidat SSIAP 3 : 350 € + 30 €/candidat	Fonction du niveau de l'examen SSIAP Le forfait est dû si annulation du jury	Etablissement agréé ou candidat
SDIS extérieurs		Conventions si obligation légale ou modalités à clarifier	Différents SDIS conventionnés ou Etat
Accueil de stagiaires extérieurs	Petit déjeuner 8 €, Déjeuner 16 €, Dîner 16 €, Hébergement 58 € Frais de fonctionnement et pédagogiques 62 €, Coût journalier total 160 €  Utilisation du caisson à feux bois et gaz : 300 €/j/organisme si mise à disposition, 780 €/j/organisme si prestation de service avec 3 formateurs		Organisme demandeur
Interventions au profit de sociétés gestionnaires de réseau autoroutier	Tarifs conventionnés	Texte supra + convention	Société gestionnaire du réseau autoroutier ex: APRR
SMUR		Textes supra + conventions	
Surveillance de plages	Tarifs conventionnés	Conventions	Collectivité ou établissement gestionnaire des plages

Modifications et/ou nouvelles dispositions applicables  
 Lignes supprimées suite aux modifications proposées